



Recommandation 264 (1960)¹

**Relative au Comité des Ministres en tant qu'instrument
d'élaboration et de coordination des politiques des
gouvernements membres**

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Considérant que l'évolution récente de la situation internationale a mis en lumière la nécessité de parfaire la collaboration des nations du monde libre ;
3. Convaincue que la position de l'Occident serait renforcée par un effort résolu en vue d'unir politiquement les Etats membres du Conseil de l'Europe,
4. Recommande aux gouvernements membres de faire du Comité des Ministres un instrument d'élaboration et de coordination de leurs politiques, en vue de renforcer la solidarité de l'Europe avec les Etats-Unis d'Amérique et avec les autres nations du monde libre.

1. Discussion par l'Assemblée le 22 septembre 1960 (11e et 12 e séances) (voir [Doc. 1181](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1960 (20e séance).

